

## Etat Civil

### Avis de décès :

Le 26 décembre 2016 est décédé Monsieur Eustaquio GUTIERREZ à l'âge de 88 ans.

Le 09 février 2017 est décédé Monsieur Georges BUTOR à l'âge de 81 ans

## L'association « Tous ensemble bougeons »

### Vous propose :

**Le samedi 22 avril 2017**

**14 heures  
Salle des fêtes**

## Un stage de Savate Boxe Française

## Incivilités dans la commune !

Cela fait déjà plusieurs années qu'une personne prend un malin plaisir à saccager les fleurs des jardins aux alentours dans le secteur du Mas.

Cette personne serait désormais identifiée grâce à un témoignage récent.

Ces mauvaises plaisanteries agacent fortement les riverains concernés dont certains sont prêts à déposer une plainte officielle.

Pour ne pas en arriver à de telles extrémités, nous souhaitons que la personne fautive se reconnaisse et cesse ce type d'incivilité afin que ce quartier retrouve sa sérénité.



Le stage sera présenté par Monsieur Renaud Boutinon, secrétaire de l'association Boxe Française Carducienne qui viendra avec une collègue /monitrice.

Inscription au stage : 3 € par personne.

Stage ouvert à tous, même aux enfants.



## Banquet de la chasse



Le dimanche 19 mars dernier à midi, la société de chasse de Blars organisait son traditionnel banquet annuel dans la salle des fêtes.

C'est dans une ambiance chaleureuse et sympathique que tous les participants ont pu se régaler grâce à la prestation du traiteur Mr Francoual de Saint Germain du Bel Air.

Cette manifestation a permis aux habitants de Blars de remercier, par leur présence, l'ensemble des chasseurs qui partagent chaque année le fruit de leur passion.



## Recensement de la population : quelques chiffres

Début de l'année 2017, la secrétaire a réalisé le recensement de la population. Nous tenons à vous remercier pour l'accueil que vous lui avez réservé. Notre défi était de réaliser 100 % du recensement sur internet. Grâce à vous, l'objectif a été atteint.

15 habitants de plus qu'en 2012 on été recensés cette année et nous aurons le plaisir d'accueillir dans le village, à la rentrée prochaine, trois enfants de plus scolarisés dans le RPI.

Le village compte 125 logements dont :

77 résidences principales  
58 résidences secondaires  
3 logements vacants

# La gazette Blarsoise



2017

IER TRIMESTRE

## MAIRIE DE BLARS

Le Bourg

46330 BLARS

05 65 31 30 81

mairie.blars@orange.fr

elus.blars@gmail.com

## Le Mot du Maire



Mes chers concitoyens,

En ce début d'année, c'est avec une grande émotion que je m'adresse à vous pour vous annoncer ma démission de mon poste de Maire. Je tiens à vous témoigner ma profonde reconnaissance pour toute la confiance que vous m'avez donnée durant toutes ces années.

Ce fut un grand honneur pour moi de pouvoir servir en tant que Maire. J'espère que mon passage aura porté quelques fruits qui auront permis de faire avancer notre municipalité dans le bon sens. Les projets affluent, les demandes à satisfaire sont de

plus en plus importantes

C'est après une longue réflexion que j'en suis venu à la solution la plus sage pour tous. Il est donc l'heure pour moi de passer le flambeau, il faut savoir arrêter sans attendre qu'il ne soit trop tard.

La mission confiée au Maire est tellement prenante et captivante que l'on oublie de regarder le temps qui passe.

L'expérience que j'ai vécue dans mon rôle de Maire a été des plus enrichissantes. J'ai accompli cette mission avec l'engagement qu'elle mérite. Je n'est certainement pas été parfait mais je puis vous assurer que j'ai fait de mon mieux pour le bien être de tous.

Grâce à des équipes compétentes, dévouées et dignes de confiance, j'ai toujours trouvé, lorsque les choses ont été difficiles, le soutien et l'écoute tant auprès des élus que du personnel municipal, pour mener à bien ma mission.

La roue tourne, le monde évolue et nous devons nous adapter autant que nous le pouvons pour répondre aux besoins et aux attentes de nos administrés.

Avant d'élire un nouveau Maire, nous devons organiser prochainement une élection partielle afin de remplacer la conseillère municipale manquante.

J'ignore encore qui me succèdera, je fais confiance aux électrices et aux électeurs pour faire le choix qui sera le meilleur pour la Commune.

Je resterai au sein du conseil municipal pour le reste de mon mandat et pour accompagner le nouvel élu dans la mission dont il sera investi, qui sera une grande responsabilité et un vrai gage de confiance.

Ne pas décevoir doit être notre objectif, sans oublier que pour y parvenir il faut veiller au respect de tous, tout en prenant en compte les besoins de chacun.

Je tiens à vous renouveler mes remerciements pour votre fidélité.

Je souhaite à tous les élus en poste de continuer dans la voie qu'ils suivent déjà si bien et j'espère que le futur Maire saura leur renouveler sa confiance et apprécier leur collaboration autant que j'ai pu le faire moi-même.

### SOMMAIRE :

- Le mot du Maire.
- Aide à domicile
- Cartes d'identité quoi de neuf ?
- Cimetière : « espace sensible ».
- 2017 présidentielle.
- Etat civil.
- Incivilités dans la commune.
- « Tous ensemble bougeons » vous propose.
- Banquet de la chasse.
- Recensement de la population : quelques chiffres.



Aide à domicile

NOUS SOMMES LÀ.



Aide à domicile

NOUS SOMMES LÀ.

Le service est notre raison d'être.  
Votre sourire, à la fois notre  
récompense et notre ambition.



Maintien à domicile



Portage de repas



Services ménagers



Garde d'enfants (+3 ans)

Appel gratuit 08 05 69 69 46

www.lotaideadomicile.com

lad@epl-lad.org

Par courrier : LAD, 48 Rue Montaudré, 46000 Cahors

## Pôle de Cahors

77, Rue Anatole France  
46000 CahorsAccueil du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et 14h à 17h

## Permanences locales

- **Pôle de Cahors**, 77 rue Anatole France, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- **Saint Pierre Lafeuille**, à la mairie, les 3 premiers jeudis du mois de 14h à 17h.
- **Saint Géréy**, rue de la gare, les 3 premiers mercredis du mois de 9h à 12h.

## Carte d'identité, quoi de neuf ?

Comme chacun sait, la validité de la carte nationale d'identité (CNI) est passée de 10 ans à 15 ans depuis le 1er janvier 2014.

Malgré les différentes mesures de communication à destination des usagers, des voyageurs et des compagnies aériennes, de l'ensemble des pays de l'Union européenne et de l'espace Schengen ainsi que les autres pays acceptant la carte nationale d'identité pour l'entrée des ressortissants français sur leur territoire, des difficultés sont toujours rencontrées par certains de nos administrés.

Aussi, afin de résoudre les problèmes posés à nos concitoyens qui se déplacent à l'étranger avec une CNI dont la valeur faciale est expirée, le Gouvernement a décidé d'autoriser le renouvellement de ces cartes dès lors que l'utilisateur est en mesure de justifier de son intention de voyager dans un pays acceptant la CNI comme document de voyage et à condition qu'il ne soit pas titulaire d'un passeport valide.

Depuis le 7 mars 2017, L'instruction des cartes d'identité, passeport, cartes grises et permis de conduire est désormais réalisée sur des plateformes spécialisées réparties sur l'ensemble du territoire, et les administrés doivent désormais faire leurs démarches en ligne.

Depuis de cette date, les demandes de CNI sont recueillies, comme pour les passeports, par 9 mairies équipées d'une station de recueil :

**Cahors, Cajarc, Castelnau-Montratier, Figeac, Gourdon, Gramat, Puy-L'évêque, Saint Céré et Souillac.**

Ces demandes sont transmises par voie dématérialisée aux centres d'expertises et de ressources titres (CERT) qui procèdent à leur instruction.

Il en résulte que les communes autres que celles précitées ne sont plus compétentes pour recueillir les demandes CNI depuis le 07 mars 2017.



## Cimetière : « espace sensible »

Le plan « ZERO PHYTO », une obligation pour les communes ...et bientôt pour les particuliers.

Depuis le 1er janvier 2017, pesticides et autres produits phytosanitaires sont interdits dans les espaces publics. En 2019, cette interdiction s'étendra aux jardins des particuliers. Sans herbicide, l'entretien des espaces verts est parfois plus compliqué. C'est particulièrement le cas dans le cimetière

où l'attachement à l'ordre et à la propreté est important.

En 2016, certains administrés ont cru ce lieu laissé à l'abandon en voyant l'herbe pousser dans les allées. Les espaces inter tombes requièrent un entretien régulier, synonyme de dignité et de respect des défunts. Bannir l'usage des produits phytosanitaires implique un « nouveau » regard sur la végétation.



La question de la suppression des pesticides pour leur entretien représente donc un sujet sensible pour les communes et un véritable enjeu.

Les solutions adoptées en 2017 devront être réalistes par rapport au budget, tout en répondant aux souhaits de la majorité de la population.



# 2017

## PRÉSIDENTIELLE

Les dates exactes des élections présidentielles 2017 ont été fixées lors du conseil des ministres du 04 mai 2016. Le premier tour est fixé au dimanche 23 avril 2017 tandis que le second tour aura lieu le dimanche 7 mai 2017.

Pour pouvoir voter aux présidentielles, vous devez avoir la nationalité française, être majeur, jouir de vos droits civiques et politiques et être inscrit sur les listes électorales.

Traditionnellement, avant chaque élection présidentielle, les listes électorales font l'objet d'une refonte. La « refonte » est une opération matérielle visant à mettre à jour les listes en reclassant les électeurs par ordre alphabétique et en leur attribuant un nouveau numéro. En conséquence, chaque électeur et électrice recevra une nouvelle carte début mars 2017.

Si vous ne pouvez pas vous rendre à votre bureau de vote le jour du scrutin, vous pouvez toujours voter par procuration. Le mandant se présente en personne auprès des autorités compétentes : au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal de grande instance, en présentant un justificatif d'identité admis pour pouvoir voter : carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire par exemple.

Si votre état de santé ou une infirmité sérieuse vous empêche de vous déplacer, il peut demander qu'un personnel de police se déplace à domicile pour établir la procuration. La demande de déplacement doit être faite par écrit et accompagnée du certificat médical ou du justificatif de l'infirmité.

L'horaire de fermeture des bureaux de vote est désormais fixé à 19 heures dans toutes les communes. Toutefois, des dérogations locales seront possibles pour une fermeture des bureaux à 20 heures.